



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

Séance ordinaire du 1er avril 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 1^{er} avril 2026 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Sonia Paul	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Samuel Godin	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2026-04-01-091

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2026
 - B. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2026

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil municipal

- 110-1 Adoption du règlement 2026-374 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 110-2 Avis de motion et projet de règlement 2026-377 relatif à la cession et à l'acceptation d'un chemin privé à titre de chemin municipal
- 110-3 Dépôt du deuxième projet de règlement 2026-378 relatif au chemin Deschênes (section privée)
- 110-4 Abrogation de la résolution M.B.2026-02-04-039 – dérogation mineure 2026-002



110-5 Dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec

130 Gestion financière et administrative

- 130-1 Approbation du journal des achats en lot du mois de mars 2026
- 130-2 Approbation du journal des achats du mois de mars 2026
- 130-3 Dépôt du relevé bancaire de mars 2026
- 130-4 Rapport du suivi budgétaire
- 130-5 Approbation des salaires du mois de mars 2026

160 Ressources humaines

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Rapport des activités du service de sécurité incendie de mars 2026
- 200-2 Résumé et recommandation du comité incendie du 18 mars 2026

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Étude de faisabilité - Énergère – Réseau d'éclairage

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1 Rapport de l'usine d'épuration du mois de mars 2026
- 400-2 Rapport de l'eau potable du mois de mars 2026
- 400-3 Octroi de contrat pour les boues septiques
- 400-4 Avis de motion et dépôt projet de règlement 2026-382 modifiant le règlement 2025-364 relatif à la gestion des matières résiduelles

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 600-1 Rapport des permis émis pour le mois de mars 2026
- 600-2 Dérogation mineure 2026-002
- 600-3 Dérogation mineure 2026-003
- 600-4 Dérogation mineure 2026-004

700 LOISIRS ET CULTURE

800 CORRESPONDANCE

- 800-1 Demande de commandite – Aidants naturels
- 800-2 Demande de citoyenne – Location et nuitée au Pavillon du Centre 4 saisons
- 800-3 Bourse étudiantes Cité-étudiante de la Haute-Gatineau – Nomination d'un représentant
- 800-4 Demande d'appuie – Repère familial
- 800-5 Bourses étudiantes École Sacré-Cœur de Gracefield – Nomination d'un représentant
- 800-6 Demande d'appui – Au goût du jour

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

1100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité



0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2026

M.B. 2026-04-01-092

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyée par Samuel Godin,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2026 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2026

M.B. 2026-04-01-093

Il est proposé par Marc Poirier, appuyée par Steve Millar,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2026 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal : Le maire explique que la Municipalité de Bouchette offre un terrain pour la construction d'une maison palliative.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

110	Conseil municipal
-----	-------------------

110-1 Adoption du règlement 2026-374 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

M.B. 2026-04-01-094

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modifications;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux



citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QUE en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

ATTENDU QUE le maire monsieur Steve Lefebvre a mentionné l'objet du règlement et sa portée avant son adoption lors de la séance du 4 mars 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Sonia Paul et résolu,

QUE le règlement 2026-374 soit adopté et qu'il entre en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

110-2 Avis de motion et projet de règlement 2026-377 relatif à la cession et à l'acceptation d'un chemin privé à titre de chemin municipal

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Marc Poirier, conseiller au siège numéro 3, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-377 relatif à la cession et à l'acceptation d'un chemin privé à titre de chemin municipal. L'avis de motion est assorti d'une dispense de lecture.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Marc Poirier

110-3 Dépôt du deuxième projet de règlement 2026-378 relatif au chemin Deschênes (section privée)

M.B. 2026-04-01-095

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Bouchette a reçu des commentaires concernant des modifications suggérées pour le projet de règlement 2026-378 concernant le chemin Deschênes (section privée).

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

QUE le conseil adopte le deuxième projet de règlement 2026-378 concernant le chemin Deschenes (section privée).

Adoptée à l'unanimité

110-4 Abrogation de la résolution M.B.2026-02-04-039 – dérogation mineure 2026-002

M.B. 2026-04-01-096

CONSIDÉRANT QUE qu'un vice de procédure a eu lieu concernant la résolution M.B.2026-02-04-039 et qu'il y a lieu d'abroger cette résolution.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil abroge la résolution M.B.2026-02-04-039.

Adoptée à l'unanimité

110-5 Dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec

Note au procès-verbal : La décision de la Commission municipale du Québec est déposée et les élus en ont pris connaissance.

130	Gestion financière et administrative
------------	---

Note au procès-verbal : Le conseiller Monsieur Steve Millar se retire de son siège à la table du conseil pour les points 130-1 et 130-2.

130-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois de mars 2026

M.B. 2026-04-01-097

Sur la proposition de André-Mathieu Lefebvre, appuyée par Samuel Godin, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois de mars 2026 pour un montant total de 80 183.17 \$ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

130-2 Approbation du journal des achats pour le mois de mars 2026

M.B. 2026-04-01-098

Sur la proposition de Sonia Paul, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver le journal des achats au 31 mars 2026 pour un montant de 178 773.73\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal : Le conseiller Monsieur Steve Millar reprend son siège à la table du conseil.

130-3 Dépôt du relevé bancaire de mars 2026

Note au procès-verbal

Le relevé bancaire de mars 2026 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-4 Dépôt du rapport du suivi budgétaire au 31 mars 2026



Note au procès-verbal

Le rapport du suivi budgétaire au 31 mars 2026 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-5 Approbation des salaires du mois de mars 2026

M.B. 2026-04-01-099

Sur la proposition de Sonia Paul, appuyée par André-Mathieu Lefebvre, il est résolu d'approuver les salaires payés du mois de mars 2026 pour un montant de 51 187.21\$.

Adoptée à l'unanimité

160	Ressources humaines
------------	----------------------------

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois de mars 2026.

200-2 Dépôt du résumé et des recommandations du comité incendie du 18 mars 2026

Note au procès-verbal

Le résumé et les recommandations du comité incendie du 18 mars 2026 sont déposés et les élus en ont pris connaissance.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Martin Garneau, a déposé son rapport pour le mois de mars 2026.

Note au procès-verbal

Le conseiller Marc Poirier remercie les employés affectés à la collecte de matières résiduelles pour leur travail effectué.

Le maire Steve Lefebvre remercie les employés affectés au déneigement pour leur travail durant la saison hivernale.

300-2 Étude de faisabilité - Energère – Réseau d'éclairage

M.B. 2026-04-01-100

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Bouchette a adopté la résolution M.B.2025-09-03-254 concernant l'acquisition du réseau d'éclairage public d'Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Bouchette a reçu une offre de la firme Energère afin de faire une analyse de faisabilité au coût de



1349\$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil mandate la firme Energère afin de faire une analyse de faisabilité concernant le changement au DEL des lampadaires de la Municipalité.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 03-01000-721.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de mars 2026 concernant l'usine d'épuration.

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de mars 2026.

Note au procès-verbal : La conseillère Madame Sonia Paul se retire de son siège à la table du conseil pour le point 400-3.

400-3 Prix pour les boues septiques

M.B. 2026-04-01-101

CONSIDÉRANT la résolution M.B. 2026-03-04-071 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 mars 2026;

CONSIDÉRANT que par cette résolution, les membres du conseil mandataient la directrice générale pour procéder à une demande de prix et ce, pour le contrat de vidange des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée par la directrice générale, pour le contrat BOU-2026-01;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, et résolu,

QUE d'octroyer le contrat BOU-2026-01, contrat de service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques pour les deux prochaines années, 2026-2027 et 2027-2028 à Les Entreprises septiques L.M. et ce, selon les prix soumis.



Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal : La conseillère Madame Sonia Paul reprend son siège à la table du conseil.

400-4 Avis de motion et dépôt projet de règlement 2026-382 modifiant le règlement 2025-364 relatif à la gestion des matières résiduelles

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Michel Lamoureux, conseiller au siège numéro 1, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-382 modifiant le règlement. Le projet de règlement est déposé et les élus en ont pris connaissance.

L'avis de motion est assorti d'une dispense de lecture.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Michel Lamoureux

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Rapport des permis émis pour le mois de mars 2026

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport des permis émis pour le mois de mars 2026, pour un total de 12 permis émis.

600-2 Dérogation mineure 2026-002

M.B. 2026-04-01-102

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 4 741 250 (88, chemin Deschênes), visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal au-delà du taux d'occupation permis ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.10 b) du Règlement de zonage no 85 limite la superficie du bâtiment principal à 5 % de la superficie du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa recommandation no 2026-01-27-004, a suggéré un compromis de 6 % d'occupation au sol, conditionnellement à une mise aux normes environnementales ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a accepté par courriel, la proposition du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Paul, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu :

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure 2026-002.



Adoptée à l'unanimité

600-3 Dérogation mineure 2026-003

M.B. 2026-04-01-103

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété sise au 184, chemin de la Carpe (matricule 4814 79 2704) afin de permettre la construction d'une galerie couverte (porche indépendant);

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'implantation de cette structure à une distance de 7,0 mètres de l'emprise de la rue, alors que l'article 6.2.1.2 du Règlement de zonage n° 85 prescrit une marge de recul avant minimale de 12 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal bénéficie déjà d'une implantation dérogatoire à 7,10 mètres de la rue, autorisée par la résolution M.B. 2018-03-05-090 en raison des contraintes physiques du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure projetée suit l'alignement du chalet existant et n'accentue pas l'empiètement vers le chemin de la Carpe par rapport à la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'application rigoureuse du règlement causerait un préjudice sérieux aux demandeurs en les empêchant d'aménager un espace extérieur protégé sur un lot dont la configuration limite les possibilités de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande est jugée mineure et qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité publique ni à la jouissance des propriétaires voisins;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu :

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure 2026-003.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Dérogation mineure 2026-004

M.B. 2026-04-01-104

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété sise au 10, chemin Deschênes Est (matricule 4816 93 5327) afin de permettre la reconstruction et l'agrandissement d'un bâtiment principal dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit une superficie de plancher totalisant 5,82 % de la superficie du terrain, alors que le Règlement de zonage n° 85 (article 4.10 b) limite cette occupation à 5 % pour un terrain non desservi;

CONSIDÉRANT QUE l'étroitesse du terrain (largeur maximale de 18,97 m) et les contraintes d'implantation justifient un besoin d'espace supplémentaire pour assurer la fonctionnalité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a démontré des besoins familiaux particuliers nécessitant des chambres individuelles adaptées pour ses enfants et sa nièce;

CONSIDÉRANT QUE le projet constitue une amélioration environnementale nette en déplaçant le bâtiment hors de la marge riveraine de 18 mètres et en prévoyant l'installation d'un système sanitaire conforme;

CONSIDÉRANT QU'UN permis de démolition devra être délivré préalablement, et que la reconstruction est conditionnelle à l'obtention d'un permis d'installation septique conforme, suivi de l'émission du permis de construction;



CONSIDÉRANT QUE l'implantation projetée vise à maintenir les marges latérales dérogatoires bénéficiant d'un droit acquis par le bâtiment principal actuel, soit des marges de 3,19 mètres et de 6,59 mètres, le tout tel qu'illustré au plan d'implantation déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'écart de 0,82 % est jugé mineur et ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 2026-004.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

Note au procès-verbal : Le maire remercie les organismes et bénévoles présents lors de la rencontre du comité récréatif.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Demande de commandite – Aidants naturels

M.B. 2026-04-01-105

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande de commandite provenant des Aidants naturels.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyée par Steve Millar, et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Bouchette ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Demande citoyenne – Location et nuitée au Pavillon du Centre 4 saisons

M.B. 2026-04-01-106

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande de location et nuitée au Pavillon du Centre 4 saisons pour les enfants finissants de l'école primaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lamoureux, et appuyé par Steve Millar,

QUE le conseil autorise exceptionnellement la nuitée au Pavillon du Centre 4 saisons, et ce sans frais.

QUE la direction générale soit mandatée pour aviser le groupe ayant fait la demande.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Bourse étudiantes Cité-étudiante de la Haute-Gatineau – Nomination d'un représentant

M.B. 2026-04-01-107



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande de la Cité-étudiante de la Haute-Gatineau concernant la graduation des finissants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Godin, et appuyé par Marc Poirier,

QUE le conseil nomme Monsieur Michel Lamoureux à représenter la Municipalité lors de la remise des bourses le 5 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Demande d'appui – Repère familiale

M.B. 2026-04-01-108

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande d'appui de la part du Repère familial.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Godin, et appuyé par André-Mathieu Lefebvre,

QUE le conseil mandate la direction générale pour l'envoi d'une lettre d'appui au projet.

Adoptée à l'unanimité

800-5 Bourse étudiantes École Sacré-Cœur de Gracefield – Nomination d'un représentant

M.B. 2026-04-01-109

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande de l'École Sacré-Cœur de Gracefield concernant la graduation des finissants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Millar, et appuyé par Marc Poirier,

QUE le conseil nomme Monsieur Steve Lefebvre a représenter la Municipalité lors de la remise des bourses le 19 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité

800-6 Demande d'appui – Au goût du jour

M.B. 2026-04-01-110

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande d'appui de la part de l'organisme Au goût du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Godin, et appuyé par Michel Lamoureux,

QUE le conseil mandate la direction générale pour l'envoi d'une lettre d'appui au projet.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
-----	-------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions.

--	--



1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 Levée de la séance

M.B. 2026-04-01-111

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h46.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale et
Greffière-trésorière